

Réunion du Comité Syndical du 4 février 2026

Effectif légal du conseil syndical : 64
Nombre de conseillers en exercice : 64
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de conseillers représentés : 0
Nombre de votants : 33

Convoqué le 20 janvier 2026, le conseil syndical s'est réuni le 4 février 2026 à 18h00, en salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole (7ème étage), 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand, sous la présidence de Monsieur Dominique ADENOT.

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard Guillaume

125° Séance

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Monsieur Philippe CARTAILLER
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Catherine FROMAGE
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Éric GRENET
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME
Monsieur Sylverin KEMMOE
Monsieur Michel LACROIX
Madame Christine LECHEVALLIER
Madame Christine MANDON
Madame Nathalie MARIN
Madame Danielle MISIC
Madame Christine PACAUD
Monsieur Gilles PAULET

Madame Mina PERRIN
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Stéphane PONCE
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur François REPOLT
Monsieur Bruno RESSOUCHE
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL
Madame Valérie ROUX
Monsieur Vincent SOULIGNAC
Monsieur Philippe TCHILINGHIRIAN
Monsieur Bruno VALLADIER
Madame Nadine VALLESPI
Monsieur Dominique VAURIS

Étaient excusés / absents :

Monsieur Claude AIGUESPARSES
Monsieur Marcel ALEDO
Monsieur Claude AUBERT
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Dominique BANNIER
Monsieur Nicolas BEAURE
Monsieur José BELDA
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Jean-Pierre BRENAS
Monsieur Eric BRUN
Monsieur Jean-Christophe CERVANTES
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Alain CHARLAT
Monsieur Pierre CHASSAING
Madame Nathalie DOS SANTOS
Monsieur Yann GUILLEVIC

Monsieur Jean-Pierre HEBRARD
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Jean-Marc LAVIGNE
Monsieur André MAGNOUX
Madame Dominique MARQUIE
Monsieur Christian MELIS
Monsieur Cédric MEYNIER
Monsieur Sébastien MORIN
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Jean-Michel ONDET
Madame Anne-Marie PICARD
Madame Sandrine ROUSSEL
Monsieur Laurent THEVENOT
Monsieur Gilles VESCOVI
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Participation 2026 à la mission mutualisée d'animation du GAL LEADER Puy de Dôme

Dans le cadre du programme LEADER 2023-2027, le PETR du Grand Clermont est membre d'une Entente, au sens des articles L 5221- 1 et L 5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), formalisant le partenariat entre 6 structures partenaires (délibération du 28 juin 2023), à savoir :

- le syndicat mixte d'aménagement et de développement des Combrailles (SMADC)
- le PETR du Grand Clermont
- le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans
- la communauté d'agglomération Pays d'Issoire
- la communauté de communes Plaine Limagne.
- et le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Cette Entente, dénommé « GAL Puy-de-Dôme », a pour but d'assurer collectivement la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 par la mutualisation de moyens entre les structures partenaires.

Réunie le 8 décembre 2025, la conférence de l'Entente a adopté le projet d'annexes financières à la convention de l'Entente pour le financement de la cellule d'animation mutualisée du « GAL Puy-de-Dôme » pour l'années 2026.

Comme mentionné dans la convention constitutive de l'Entente, les 6 structures membres se sont engagées à prendre à leur charge l'autofinancement des frais de la cellule d'animation mutualisée et des frais de communication du programme LEADER 2023-2027, selon une clé de répartition basé sur le nombre de Communes concernées par le programme pour chaque partenaire.

Pour le PETR du Grand Clermont, la participation financière au reste à charge des frais de l'animation mutualisée du « GAL Puy-de-Dôme » est de 4 839,24 € au total pour l'année 2026 soient 3 417,75 € en faveur du SMAD des Combrailles et 1 421,49 € en faveur de l'Agglomération du Pays d'Issoire, conformément à l'annexe financière jointe à la présente délibération.

Par ailleurs, en 2026, le Grand Clermont portera un poste d'instructeur / gestionnaire LEADER dont la moitié du temps sera consacré au service mutualisé LEADER des 6 structures. Le Grand Clermont bénéficiera donc d'un versement total de 5 577,08 € de ses 5 partenaires de l'Entente (voir détail dans l'annexe financière) pour financer ce poste (80% des frais étant couvert par une subvention LEADER).

Comme le prévoit l'article L 5221-2 du CGCT, les décisions prises par la conférence de l'entente ne sont exécutoires qu'après avoir été approuvées par délibération des organes délibérants de chaque membre.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver l'annexe financière à la convention de l'Entente « GAL Puy de Dôme » pour le financement de la cellule d'animation mutualisée pour l'année 2026 ;**
- **D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes soit 4 839,24 € pour l'année 2026, selon les modalités prévues les annexes financières jointes à la présente délibération ;**

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

ADOpte à l'unanimité des membres présents

**Gérard GUILLAUME,
Secrétaire de séance.**



À Clermont-Ferrand, le 05 Février 2026

**Dominique ADENOT,
Président.**

